



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Rectrice de l'Académie
Chancelière des Universités

à

Destinataires in fine

Reims, le 1^{er} février 2017

Rectorat

Division
DAFPIC

Objet : Recrutement de Conseillers en Formation Continue - Appel à candidature
Référence : DAFPIC/BBV/039/17

Affaire suivie par

Bénédicte Bouvy

Téléphone

03 26 61 20 49

Fax

03 26 88 77 96

Mél

benedicte.bouvy@ac-

reims.fr

17 boulevard de la

Paix

CS 50033

51722 Reims Cedex

accueil du public

du lundi au vendredi

9 h - 12 h | 14 h - 17 h

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Plusieurs postes de Conseillers en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants en septembre 2017 dans les quatre départements de l'académie.

Compte tenu des demandes éventuelles de mutation émanant de Conseillers en Formation Continue titulaires, l'appel à candidatures revêt nécessairement une portée générale pour des affectations qui peuvent donc concerner l'ensemble des GRETA de l'académie. Dans ces conditions, chaque candidat a intérêt à faire acte de candidature sans tenir compte de l'implantation géographique et des profils des postes actuellement repérés comme vacants ou susceptibles de l'être.

1.2 Conformément au décret n° 90-426 du 22 mai 1990, les Conseillers en Formation Continue contribuent, sous l'autorité du Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue (DAFPIC), à la conception, à la réalisation, à l'animation et à la coordination de la politique et des actions de formation continue mises en œuvre par les établissements relevant du ministre chargé de l'Education.

1.3 Peuvent postuler :

- les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que ceux d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A.
- par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du I du statut de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les personnels non titulaires de l'éducation nationale et les candidats extérieurs. Ces candidats devront justifier a minima d'un titre ou diplôme de niveau bac + 3 (emplois de niveau de la catégorie A).

1.4 Les conditions actuelles de recrutement, de formation, de nomination et d'exercice des Conseillers en Formation Continue sont définies par le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (J.O du 26 mai 1990) et la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 (B.O.E.N. n° 25 du 21 juin 1990).

1.5 Une indemnité de sujétions spéciales est attribuée aux personnels titulaires ou stagiaires chargés à temps plein des fonctions de Conseiller en Formation Continue (décret n° 90-165 du 20 février 1990, J.O. du 22 février 1990 - arrêté du 20/02/1990).

4. RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

La circulaire et le dossier de candidature pourront être :

- téléchargés via le site du rectorat de Reims :
<http://www.ac-reims.fr/pid30437/personnel.html>
(recrutement / offre d'emploi dans l'académie / Conseiller en Formation Continue)
- transmis par courrier, sur demande faite à :
benedicte.bouvy@ac-reims.fr

Les dossiers complétés seront transmis ou déposés à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Reims
Délégation Académique aux Formations Professionnelles
Initiale et Continue
17 boulevard de la Paix – CS 50033
51722 REIMS CEDEX

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général d'académie



Patrick GUIDET

P.J. : - dossier de candidature.

Votre correspondante à la DAFFIC :
- Bénédicte Bouvy (03 26 61 20 49) –

e-mail : benedicte.bouvy@ac-reims.fr

LISTE DES DESTINAIRES

Monsieur le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Monsieur le directeur du CANOPE
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du CROUS
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Monsieur le délégué académique à la pédagogie
Monsieur le délégué académique à la vie scolaire
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les chefs de division
Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire

1 – Mission du Conseiller en Formation Continue

Le Conseiller en Formation Continue délégué dans ces fonctions auprès du recteur, est chargé, sous l'autorité du Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue, de développer les activités de formation continue des adultes du réseau de l'Education Nationale (GRETA) et de participer au développement d'une coopération concertée au niveau académique dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle (GIP FORMATION CONTINUE).

Il mobilise quatre champs d'action :

- **Ingénierie :**
 - Assurer une veille sur les réglementations, démarches, méthodes et outils de formation
 - Analyser une demande
 - Elaborer une proposition de conseil
 - Elaborer une réponse formation sur mesure
 - Concevoir un processus d'évaluation des résultats et des effets
 - Capitaliser et mutualiser les outils et les expériences

- **Action commerciale – relations extérieures :**
 - Assurer la veille sur le marché de la formation
 - Contribuer à l'élaboration de la politique commerciale du GRETA
 - Planifier et conduire des actions commerciales
 - Conduire et conclure une négociation commerciale
 - Développer des partenariats

- **Conseil à l'interne :**
 - Contribuer à l'élaboration, l'évaluation et l'ajustement du plan de développement du GRETA
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de GRH
 - Contribuer à l'élaboration et au suivi du budget du GRETA
 - Contribuer au développement des dispositifs de formation
 - Contribuer à la détermination des objectifs et des engagements de la politique qualité

- **Conduite d'actions et de dispositifs :**
 - Animer les équipes administratives et pédagogiques
 - S'assurer de l'organisation matérielle et des moyens des actions
 - Piloter l'accueil et le recrutement des stagiaires
 - Contribuer au suivi administratif et financier des actions
 - S'assurer de l'évaluation, du suivi et de l'amélioration de la qualité du service rendu.

Motivé, enthousiaste, dynamique, le Conseiller en Formation Continue maîtrise parfaitement les techniques de communication et a des aptitudes marquées pour la négociation et l'animation. Amené fréquemment à formaliser, il doit faire preuve de réelles qualités rédactionnelles. Un goût et une pratique du travail en équipe sont indispensables.

Disponible, il est indispensable qu'il dispose d'un véhicule personnel.

En raison de la diversité des activités liées à sa fonction, le Conseiller en Formation Continue doit savoir s'organiser et gérer son temps.

2 – Interlocuteurs

Auprès des entreprises, il exerce des fonctions de conseil et d'ingénierie en formation portant sur l'analyse du besoin économique et social, la conception de plans de formation, la connaissance des aides aux entreprises, la mise en œuvre de formations.

Ces fonctions sont aussi exercées vers d'autres partenaires tels que les collectivités territoriales (en particulier réponses aux appels à projets du Conseil Régional) et les services extérieurs de l'Etat.

Auprès des stagiaires, le Conseiller en Formation Continue participe aux dispositifs d'information, de bilan, d'évaluation des acquis et d'orientation.

Auprès des formateurs, le Conseiller en Formation Continue aide à la recherche et à la production pédagogique, en particulier dans les domaines de la conception de l'alternance, de l'individualisation de la formation et de la validation.

Auprès des Chefs d'établissement des GRETA, il est, au sein d'une équipe, force de proposition pédagogique et technique pour l'élaboration de la politique de développement des GRETA, et assure la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec la politique académique.

Auprès du directeur du GIP FORMATION CONTINUE il participe aux missions de coopération régionale dans le cadre des projets liés à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

3 – Situation administrative

Le Conseiller en Formation Continue, personnel de catégorie A du rectorat, exerce ses missions sous l'autorité du DAFPIC. Il est amené à les conduire pour le compte d'un GRETA, de l'échelon académique et du GIP FORMATION CONTINUE. Une lettre de mission précise dans ses annexes opérationnelles des activités qu'il met en œuvre auprès de chacun de ces entités. S'il est titulaire, il conserve son appartenance à son corps d'origine dans lequel sa carrière continue d'évoluer. Après recrutement, il est d'abord en année probatoire, au cours de laquelle il bénéficie d'une formation en alternance ; durant cette période, l'agent titulaire demeure titulaire de son poste précédent. A l'issue de l'année probatoire, un jury se prononcera sur la validation et l'intéressé fera l'objet d'une nouvelle délégation rectorale le confirmant dans la fonction de Conseiller en Formation Continue.

4 – Rémunération

Le Conseiller en Formation Continue bénéficie, en complément de son salaire, d'une indemnité, exclusive de toute autre rémunération (arrêté du 20 février 1990).

5 – GRETA de l'Académie de Reims

